

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FABRE

ABSENTS :

Monsieur DEROUBAIX - Madame ARBORE - Madame PONCET - Monsieur RIBIERE -
Madame ARENA - Monsieur KARTAL - Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Madame COULET est désignée secrétaire de séance.

2026.01.11

**CONVENTION EN VUE DE LA POSE D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION ET CÂBLES ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE
CADASTRÉE AY N° 358**

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS pour réaliser l'implantation d'un poste de transformation et la pose de câbles électriques sur la parcelle cadastrée AY 358 sis route du Maquis au carrefour avec le chemin de Chagneux, dont les détails sont décrits dans la convention ci-jointe.

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi, à titre gratuit, d'une convention de mise à disposition pour l'alimentation électrique sur la parcelle AY 358.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 24 février 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition pour l'alimentation de la parcelle AY 358 à titre gratuit ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Nelly COULET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nelly Coulet", is written over a horizontal line.



Accusé de réception en préfecture
01-210100046-20260227-Del_2026_01_11-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026 2